



Amnestie présidentielle délit puni d'amende

Par **Xavier AUBRY_old**, le **19/11/2007** à **21:27**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si les délits punissables uniquement d'une peine d'amende (fraude aux allocations familiales -CODE DE LA SECURITE SOCIALE)ont été amnistiés suite aux élections présidentielles de 2007.

Je vous remercie.